

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS
En date du mercredi 19 mars à 18h**

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine - Mme LINTZ Ghislaine – M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Absent excusé : M. BUL Alain

Secrétaire de séance : Mme RODRIGUEZ Noémie

Date de convocation : 11/03/2025

Préambule : approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CM

- **Présentation du programme d'action 2025 de l'ONF pour la commune**

Le technicien forestier territorial de l'unité Cerdagne Capcir, en charge de l'Espace forestier de la commune présente un bilan financier de 2024 et une proposition de travaux pour 2025.

Le conseil municipal décidera prochainement des travaux à réaliser en 2025 par l'ONF.

- **Avenant convention avec la société Valeco, projet agrivoltaïque,**

Monsieur le maire rappelle que la promesse de bail en vue de la construction d'une centrale agrivoltaïque au sol a été signée le 21 janvier 2025 avec la société VALECO.

Un avenant est demandé, qui implique une indexation annuelle à partir de la signature de la promesse de bail et non à partir du premier paiement

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

- **Reconduction de la convention d'honoraires avec la S.C.P.A. Emeric ViGO,**

La convention d'honoraires avec la SCP d'Avocat Emeric VIGO, d'un montant forfaitaire de 5 000 € HT, est reconduite pour l'année 2025.

- **Convention « SITV Cerdagne Capcir »,**

Le SITV Cerdagne Capcir assure la compétence de la réémission de la TNT. Il est propriétaire d'un pylône de 12 m, et d'un bâtiment technique. La commune leur met à disposition, à titre gratuit, un droit d'occupation du sol et de passage en vue de l'exploitation et de la maintenance des équipements.

Le conseil municipal accepte le renouvellement de la convention avec « SITV Cerdagne Capcir ».

- **Cessions de parcelles du domaine privé communal,**

Les cessions des parcelles déclassées B963 et A1160 sont autorisées par le conseil municipal. Les projets d'actes notariés seront joints aux délibérations. Monsieur le Maire pourra signer les actes une fois le délai de recours de deux mois écoulé.

- **Applications mobiles PanneauPocket, cityc' Alerte,**

Ce système de diffusion multimédia de l'information permet l'envoi en grand nombres de messages d'alertes ou d'information sur différents supports (SMS, mails, messagerie vocale). Plusieurs prestataires vont être contactés pour mettre en place ce service.

- **Mise à jour du tableau des effectifs,**

Le tableau des effectifs est mis à jour comme suit :



Service	Grade existant	Nb/évènement carrière
Administratif	- Rédacteur principal 2 ^e classe 35/35 ^{ème} - Adjoint administratif 35/35 ^{ème} - Adjoint administratif 30/35 ^{ème}	- Rédacteur principal 1 ^{ère} classe, 35/35 ^{ème} par avancement de grade au 1/04/2025 1 Non pourvu
Technique	- Agent de maîtrise principal 35/35 ^e - Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe 35/35 ^e - Adjoint technique 35/35 ^e	1 1 1

Le conseil municipal valide cette proposition.

- **Adhésion au plan départemental de lecture publique,**

Le conseil municipal valide l'adhésion de la commune au plan départemental de la lecture publique pour les communes de moins de 800 habitants, la convention sera signée avec le Département.

Dossiers en cours

- **Lutte contre les chenilles processionnaires,**

Monsieur Vincent Echard présente la proposition d'une société utilisant des phéro-ball, méthode de confusion sexuelle contre la processionnaire du pin. Une visite sur site est prévue pour quantifier les zones à traiter, et proposer un planning d'intervention.

- **Taux de la taxe d'aménagement,**

Le taux de la taxe d'aménagement pour la commune est de 5 %. Une augmentation de ce taux devrait être motivée et ne pourrait concerner que certains secteurs de la commune. L'augmentation de ce taux n'est pas applicable actuellement.

- **Panneaux de signalisation,**

Monsieur le Maire propose de rajouter sur les panneaux « l'Espace Cambre d'Aze ». Il rencontrera le Directeur de la station à ce sujet.

- **Bornes de recharge pour voitures électriques, parking des pistes,**

À la suite d'une réunion avec le Sydeel, cette opération semble être difficilement réalisable compte tenu du faible intérêt des opérateurs et d'un non-retour sur investissement.

- **Régularisations foncières de l'ancien lotissement rue des Isard,**

Les propriétaires concernés ont été reçus en mairie, deux d'entre eux demandent une diminution de la surface à racheter. La copropriété va demander un nouveau tracé au géomètre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h.

Le Maire,
Pierre BLANQUE



Le secrétaire de séance,
Noémie RODRIGUEZ